

Cap-Santé, le 3 juin 2026

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de Portneuf tenue le mercredi 3 juin 2026 à 17 h 10, à la salle Saint-Laurent de la Préfecture, sise au 185, route 138, à Cap-Santé.

PRÉSENCES ET QUORUM

Le quorum étant constaté, la réunion est ouverte et présidée par M. Mario Alain, préfet et maire de la Ville de Portneuf.

Sont présents, mesdames et messieurs les représentants suivants :

Ville de Cap-Santé, Tommy Lefebvre
Ville de Donnacona, Jean-Claude Léveillé
Ville de Lac-Sergent, Yves Bédard
Ville de Neuville, Simon Sheehy
Ville de Pont-Rouge, Dany Bisson
Municipalité de Rivière-à-Pierre, Daniel Cauchon
Municipalité de Saint-Alban, Jocelyn Perron
Ville de Saint-Basile, Alexandre Dostie
Municipalité de Saint-Casimir, Lise Baillargeon
Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, Marc Ouellet
Municipalité de Saint-Gilbert, Pierre Rivard
Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf, Cédric Champagne
Ville de Saint-Marc-des-Carières, Claire Dussault
Ville de Saint-Raymond, Claude Duplain
Municipalité de Saint-Thuribe, Guy Lachance
Municipalité de Saint-Ubalde, Louise Magnan

Sont également présentes :

Josée Frenette, directrice générale et greffière-trésorière
Cindy Beauchemin, greffière-trésorière adjointe
Marie Simard Dufour, directrice du Développement du territoire et de l'économie
Valérie Veillette, directrice des finances et coordonnatrice en sécurité publique

Absences :

Municipalité de Deschambault-Grondines, Sylvain Ouimet
Ville de Portneuf, Diane Godin

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**
 - 3.1 Mesure disciplinaire – Autorisation
 - 3.2 Ressources humaines – Contrat de services professionnels – Mandat de gré à gré – Autorisation
- 4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Veillez prendre note qu'en vertu de l'article 153 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1), seuls les sujets mentionnés au présent avis seront traités, à moins du consentement unanime des membres du conseil, si vous êtes tous présents.

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CRE 133-06-2026

Il est proposé par M. Jean-Claude Léveillé et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. **PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun sujet n'a été discuté.

3. **ADMINISTRATION DE LA MRC DE PORTNEUF**

3.1 **MESURE DISCIPLINAIRE – AUTORISATION**

CRE 134-06-2026

CONSIDÉRANT la situation exposée par la Direction générale aux membres de la commission de l'administration de la MRC relativement aux agissements de l'employé n° 70-0004;

CONSIDÉRANT l'analyse des membres de la commission de l'administration de la situation portée à leur connaissance;

Il est proposé par M. Guy Lachance et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente;

QUE l'employé n° 70-0004 soit suspendu sans solde pour une période de trois (3) jours;

QUE la directrice au développement du territoire et de l'économie soit autorisée à signer, pour et au nom de la MRC, la lettre explicative de la décision de la MRC;

QUE la directrice au développement du territoire et de l'économie remette la présente résolution et une lettre explicative de la décision de la MRC à l'employé n° 70-0004.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.2 **RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT DE GRÉ À GRÉ –AUTORISATION**

CRE 135-06-2026

CONSIDÉRANT l'obligation pour l'employeur de prendre les mesures nécessaires afin de protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique et psychique du travailleur, en vertu de la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* (RLRQ, c. S-2.1);

CONSIDÉRANT qu'une situation au sein de l'équipe de la MRC a été portée à l'attention de l'employeur et nécessite une analyse objective;

CONSIDÉRANT que le cabinet Beauvais Truchon possède une expertise reconnue en droit du travail et en enquête administrative en milieu de travail;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels concernant une enquête externe en ressources humaines au cabinet Beauvais Truchon (NEQ : 3342004002), d'une somme maximale de 15 812 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT que cette offre de services répond aux besoins de la MRC de Portneuf et qu'elle est jugée conforme et satisfaisante;

Il est proposé par M. Tommy Lefebvre et résolu :

QUE la MRC de Portneuf attribue le contrat de services professionnels de gré à gré relatif à une enquête externe en ressources humaines au cabinet Beauvais Truchon (NEQ : 3342004002), pour une somme maximale de 15 812\$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services s'y rapportant;

QUE la MRC de Portneuf autorise la directrice générale à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE la dépense, totalisant une somme maximale de 15 812 \$ plus les taxes applicables, soit comptabilisée à même le poste budgétaire « RELATIONS DE TRAVAIL » numéro 02-16-000-416.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucun sujet n'a été discuté.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CRE 136-06-2026

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 17 h 15 sur la proposition de M. Simon Sheehy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Je, Mario Alain, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient, conformément à l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec* (RLRQ, c. C-27.1).

Le préfet,

La greffière-trésorière,

Mario Alain

Josée Frenette